



Choc Electrique

information & défense
des particuliers utilisant le
chauffage domestique électrique

10 février 2013

LES NOUVELLES FRAÎCHES DE NOTRE COMBAT

Le 6 février, votre comité « Vaud » s'est réuni pour marquer le 1er anniversaire de la conférence de presse qui a permis aux médias de faire connaître notre existence. En une année, nous venons d'atteindre les 1200 adhérents. Il y avait 25000 logements chauffés à l'électricité dans le canton de Vaud en 2010 : 1200 membres c'est déjà bien mais il nous reste beaucoup de monde à informer et à mobiliser.

Je compte sur vous, ce n'est pas le moment de mollir, parlez de notre association www.chocelectrique.ch autour de vous.

Annoncez nous les « nids » de chauffages électriques que vous connaissez et nous contacterons les gens.



Donnez nos coordonnées

choc.electrique@merot.net

ou

**Association Choc Electrique
c/o J-P Mérot
Rue de la Prairie 22
1196 Gland**

Vous trouverez le texte du **projet de loi** en discussion sur notre site internet
*Vous n'êtes pas obligé de lire les 79 pages, ce qui nous concerne est en **pages 58 et 59.***

Le 31 janvier, la commission ad-hoc du Grand Conseil nous a accordé 15 minutes pour présenter nos demandes et 15 minutes pour répondre à des questions.

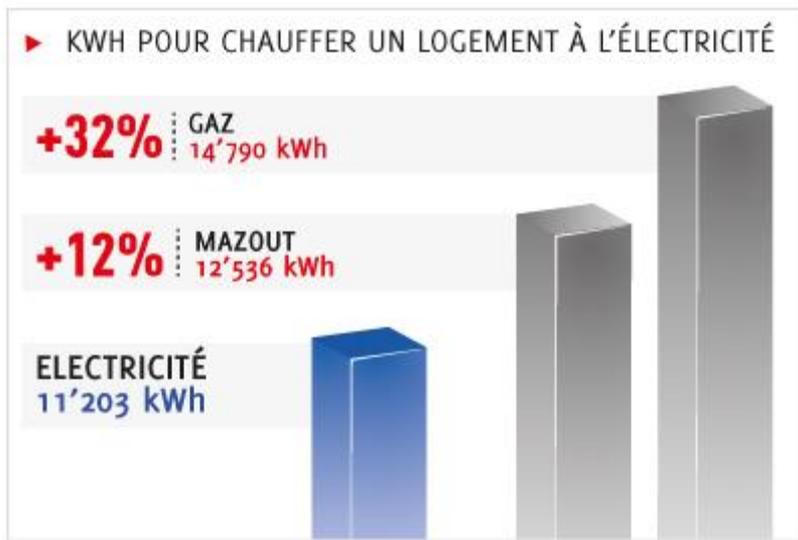
Cela surprendra ceux qui me connaissent, mais ce timing strict a été respecté.

Notre demande est simple :

le mot « renouvellement » doit disparaître de l'alinéa 1 de l'article 30 a, et l'alinéa 3 en entier doit disparaître .

Vous pensez peut-être que, vu le délai au 31.12.2030 et les exceptions consenties, cela n'est pas trop contraignant ? Erreur : la première conséquence, immédiate et lourde, de ce projet de loi est d'avoir fait baisser la valeur de nos logements sur le marché immobilier. Des banques appliquent une décote de 10 à 20% pour financer l'achat d'une maison Tout Electrique. Un membre avait envoyé un dossier complet à une agence immobilière: au téléphone l'agent immobilier indique une fourchette de 800 000 à 900 000 CHF sous réserve d'une inspection sur place. Constatant à ce moment-là que le chauffage est électrique, il baisse son estimation de 100 000 CHF. C'est cela la stigmatisation que nous refusons.

Lors de l'audition du 31 janvier, nous avons remis une statistique très simple, de source fédérale incontestable, chiffres de 2010 :



Il faut **11 203 kWh** pour chauffer un logement à l'électricité,

12536 (soit +12%) si c'est au mazout (1259 litres annuels)

14790 (+32%) si c'est chauffé au gaz (1292 m3).

La démonstration est claire : le plus gourmand n'est pas celui qu'on croit, mais c'est si facile de désigner le plus petit de la classe : rappelez-vous vos souvenirs d'école !

Nous avons **écrit à tous les partis politiques** et poursuivons nos efforts pour obtenir la possibilité de présenter nos arguments et de répondre aux questions du groupe parlementaire ou des instances dirigeantes.

Si vous connaissez personnellement un –ou plusieurs- **député**, parlez-lui, donnez nos arguments et nos coordonnées. Mais s'il vous plaît, ne faites pas d'arrosage de mails ou de lettres à tous les députés.

Parlez aussi à votre **installateur- électricien**, dites-lui de s'inscrire comme sympathisant à notre association : il pourra ainsi rendre service à ses clients et cela ne l'engage à rien.

Bien entendu nous vous informerons rapidement des développements du dossier. Nous avons reçu un **soutien de poids de la part de la CVI** (chambre Immobilière Vaudoise) qui non seulement a écrit aux membres de la commission du Grand Conseil mais consacre la page 2 de sa lettre d'Information de février 2013 à notre combat.

<http://www.cvi.ch/publications-formules/lettre-dinformation/index.html>

Vous pensez peut-être que ce soutien va de soi ? Détrompez-vous, l'homologue fribourgeois de la CVI avait fait campagne contre le chauffage électrique, ce qui n'a pas empêché nos amis fribourgeois de gagner le référendum du 25.11. 2012. Les dirigeants de la CVI méritent donc bien les chaleureux remerciements que nous leur avons adressé en votre nom..

Jean-Pierre Mérot,
président de l'association Choc Electrique

Suivez-nous sur:

www.chocelectrique.ch ou www.facebook.com/chauffe electrique